

Communiqué de presse :

Une rentrée scolaire désorganisée !

1- des affectations hasardeuses voire aberrantes

Chaque année dans le département de la Creuse, environ 150 professeur.es des écoles publiques sollicitent une demande de mutation, soit un quart de notre profession.

Jusqu'à l'an dernier, ces opérations de mutation étaient finalisées avant le début des vacances scolaires d'été. Cela permettait une première prise de contact entre tous.les futur.es personnels d'une même école afin de préparer efficacement et sereinement la rentrée suivante, avant la fermeture des établissements scolaires.

Jusqu'à l'an dernier, ces opérations de mutations étaient réalisées sous le contrôle des délégué.es du personnel pour garantir que toutes les demandes étaient traitées de façon équitable, transparente et sans passe-droit.

Mais en août 2019, le parlement a adopté la loi de Transformation de la Fonction Publique portée par le gouvernement. L'impact a été immédiat dans le fonctionnement de l'éducation nationale. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es. L'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es de la garantie d'équité et de transparence.

Selon les statistiques fournies par l'Inspecteur d'Académie, sur les 150 demandeurs de mutations, 100 ont reçu une affectation. Mais sur ces 100 collègues, 21 ont été affectés sur un poste qu'ils n'avaient pas sollicité ! Plutôt que de reconsidérer sa méthode, l'Inspecteur d'Académie étudie des demandes de réaffectations nombreuses (près de 15% des collègues nommés) qui, selon M. Dumont, Secrétaire Général de la DSDEN pourront être traitées jusqu'à fin août ! Alors que les écoles sont aujourd'hui fermées, des personnels restent sans poste et les équipes ne sont pas en mesure de préparer correctement la rentrée n'ayant pas connaissance de l'intégralité des personnels la composant!!! Alors que les conditions de la sortie et les conséquences du confinement imposent anticipation et préparation, les équipes sont empêchées de préparer leur rentrée.

Cette absence d'information impacte directement la préparation de la rentrée scolaire 2020 car dans certains cas, ce sont des classes qui n'ont pas encore d'enseignant.e, dans d'autres cas, ce sont des enseignant.es à temps partiel qui ignorent avec qui ils ou elles partageront le travail (contenus scolaires, organisation de la classe...).

Si tous.les enseignant.es travaillent durant une partie des vacances scolaires des élèves, le fait de ne pas pouvoir prendre contact et échanger ses coordonnées personnelles avant la fermeture des écoles ne permet pas d'aborder sereinement la rentrée scolaire.

2- absence d'anticipation des besoins de rentrée

Un comité technique s'est tenu jeudi 3 juillet, à la demande des organisations syndicales. Le SNUipp-FSU23 avait demandé que les besoins d'ajustement de rentrée soient traités afin que les écoles et les collectivités puissent anticiper la rentrée. Ainsi, sur le RPI Bord Saint Georges/Soumans/Lavaufranche, 74 élèves sont attendus à la rentrée prochaine sur 3 classes. Une ouverture de classe sera nécessaire, l'Inspecteur d'Académie en convient mais n'a pas voulu prendre la décision en ce début juillet. Comment anticiper la rentrée ? Informer les familles ? Anticiper les circuits de transports scolaires ?

Une situation similaire se produit sur le RPI Ars/ Fourneaux. Alors qu'un demi-poste avait été attribué à la rentrée 2019, aucune décision n'a été prise !

Pourquoi ? On ne sait pas. L'Inspecteur d'Académie qui a bien voulu anticiper la création d'un poste de référent de scolarisation avant la rentrée, n'a pas voulu procéder aux ajustements nécessaires plongeant les écoles dans l'incertitude et l'impossibilité de préparer correctement la rentrée.

3- des besoins variables au gré du vent ?

L'Inspecteur d'Académie nous expliquait il y a moins d'un an que les besoins pour accompagner les élèves de 3ème en stage dans les écoles étaient importants et nécessitaient la création d'un poste dédié dès la rentrée 2019 malgré les difficultés de remplacement. Les organisations syndicales avaient alors parlé de

« plaçou ». Aujourd'hui, les besoins semblent avoir changés... puisque le poste crée il y a moins d'un an a été aujourd'hui supprimé ... sans explication et sans qu'aucun bilan n'ait été présenté !

Le SNUipp-FSU 23 dénonce fermement cette désorganisation qui n'est pas due à la crise sanitaire mais à une posture ministérielle visant à écarter les organisations syndicales et à imposer de façon verticale ses choix, quitte à désorganiser le service public d'éducation. A cela vient s'ajouter des choix locaux qui empêchent encore un peu plus la préparation de la rentrée...

Cette pratique n'est ni respectueuse du travail des enseignants, ni des parents et des élus qui doivent légitimement pouvoir connaître l'organisation de leur école avant la rentrée pour anticiper le travail de préparation, informer les élèves et organiser les locaux.

Guéret, le mardi 7 juillet 2020

Contact : SNUipp-FSU23 06.30.17.47.53